

Le 6 juillet 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Windsor tenue le 6 juillet 2026 à 19 h, à la salle du Conseil de l’hôtel de ville, 11 rue Saint-Georges, Windsor.

Sont présents : les conseillères et conseillers Annie Lussier, André Nadeau, Mélanie Mainville, Daniel Pelletier, Solange Richard.

Est absente : la conseillère Marie-Claude Tardif.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaétan Graveline.

Sont aussi présents : Émilie Boulet, ainsi que le directeur général, Bruno Vachon, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur constatation du quorum, le maire déclare l’ouverture de la séance à 19 h.

2026-07-154

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

ATTENDU l’ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Ordre du jour – Adoption
- 3. Procès-verbaux – Adoption
- 4. Correspondance
- 5. Comités
- 6. Période de questions
- 7. Administration
 - 7.1 Liste des chèques préapprouvés
 - 7.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses
 - 7.2.1 Contrat DPTP-2026-13 – Dépenses supplémentaires
 - 7.3 Ententes, contrats et mandats
 - 7.3.1 Aucun
 - 7.4 Ressources humaines
 - 7.4.1 Embauche – Journalier polyvalent (Travaux publics)

- 7.4.2 Mutation de poste – Journalier (Services récréatifs)
- 7.4.3 Mutation de poste – Technicien en documentation
- 8. Direction générale et Communication**
- 8.1 Centre J.-A.-Lemay – Fonds pour bâtir des communautés fortes (FBC)
- 9. Finances et Trésorerie**
- 9.1 Contributions financières
- 9.2 Politique de capitalisation – Adoption
- 10. Greffe et Affaires juridiques**
- 10.1 Aucun
- 11. Travaux publics et Hygiène du milieu**
- 11.1 Aucun
- 12. Loisirs, Culture et Vie communautaire**
- 12.1 Programmation été 2026 – Ratification
- 12.2 Fête nationale
- 13. Gestion du Territoire et de l'Environnement**
- 13.1 DPIIA-2026-02 – Lot 3 676 557 / Zone R-41
- 13.2 PPCMOI-2026-02 – Adoption
- 14. Sécurité publique**
- 14.1 Croix-Rouge – Entente de services aux sinistrés
- 15. Législation – Avis de motion / Règlements**
- 15.1 Aucun
- 16. Développement économique**
- 16.1 Aucun
- 17. Affaires nouvelles**
- 17.1 Aucun
- 18. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉ

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026 et de la séance extraordinaire du 9 juin 2026 du Conseil a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que le greffier est dispensé d'en faire lecture ;

*Il est
Proposé par André Nadeau
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026 et de la séance extraordinaire du 9 juin 2026.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Bruno Vachon, fait la lecture du bordereau de correspondance et le dépose au conseil municipal.

5. COMITÉS

- C.C.U. : le conseiller Daniel Pelletier résume la réunion du 3 juin 2026.
- Régie incendie : la conseillère Solange Richard résume la réunion du 9 juin 2026.
- Poudrière : le conseiller André Nadeau résume la réunion du 16 juin 2026.
- Travaux publics : le conseiller André Nadeau résume la réunion du 17 juin 2026.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc Corriveau remercie le Conseil pour sa décision d'installer une scène permanente au parc du Golf (derrière le Centre communautaire) et félicite la Ville ainsi que les organisateurs, membres du personnel, bénévoles, etc. ayant participé à la réalisation des activités de la Fête nationale à Windsor.

Madame Yolande Côté lit un document détaillant ce qui lui paraît être des lacunes au niveau du service de transport collectif prodigué à la population et fait circuler un extrait de journal auprès des membres du Conseil, sans pour autant les déposer. Elle demande au maire ce qu'entend faire la municipalité. Le maire répond que la Ville n'est pas compétente en la matière, mais qu'il communiquera la position de madame Côté à la direction de Trans-Appel. Il rappelle par ailleurs à celle-ci qu'elle peut appeler le CAB pour réserver un transport bénévole en cas de besoin.

Monsieur Denis Cloutier demande des précisions concernant l'installation de compteur d'eau sur le territoire et si et dans quelle mesure cela concerne ou concernera les propriétés résidentielles. Le directeur général répond que cette obligation vise les industries, commerces et institutions, mais qu'un échantillon de propriétés résidentielles bénéficiera d'une installation gratuite pour permettre à la municipalité d'obtenir des subventions gouvernementales.

7. ADMINISTRATION

2026-07-156 7.1 LISTE DES CHÈQUES PRÉAPPROUVÉS

ATTENDU la liste des dépenses pour la période du 2026/05/23 au 2026/06/30 préautorisées en vertu du *Règlement 423-2020 concernant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ;

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

QUE ladite liste au montant de **1 444 797,07 \$** (fonds d'administration) soit déposée et approuvée, le tout en conformité avec l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

7.2 DÉCOMPTES PROGRESSIFS, FACTURES ET DÉPENSES DIVERSES

2026-07-157 7.2.1 CONTRAT DPTP-2026-13 – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU la résolution 2026-04-084 autorisant la dépense de 29 283,10 \$, taxes en sus, pour le rapiéçage dans le cadre du contrat DPTP-2026-13 ;

ATTENDU la facture no 1206 au montant de 32 972,21 \$ pour la phase 1 ;

ATTENDU le *Règlement 423-2020* ;

*Il est
Proposé par André Nadeau
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense supplémentaire au montant de 13 972,21 \$ dans le cadre du contrat DPTP-2026-13 et le paiement de la facture no 1227 de *Pavage Préfontaine* au montant de **10 681,41 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉ

7.3 ENTENTES, CONTRATS ET MANDATS

N/A

7.4 RESSOURCES HUMAINES

2026-07-158 7.4.1 EMBAUCHE – JOURNALIER POLYVALENT (TRAVAUX PUBLICS)

- ATTENDU la vacance au poste de « Journalier polyvalent » au Service des travaux publics (permanent, temps plein) ;
- ATTENDU la publication d'un appel de candidatures pour le poste et la réception de plusieurs candidatures ;
- ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Jacob Marcoux pour combler le poste vacant ;
- ATTENDU le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière ;
- Il est*
Proposé par Daniel Pelletier
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)
- QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Jacob Marcoux à titre de « Journalier polyvalent » (avec classe 3) au Service des travaux publics (permanent, temps plein).
- QUE cette embauche soit effective en date du 13 juillet 2026, à titre de salarié à l'essai en vue de devenir « Journalier polyvalent » (permanent, temps plein).
- QUE monsieur Marcoux soit assujetti à une période d'essai de cent trente (130) jours réellement travaillés, conformément à l'article 4.01 f) de la convention collective en vigueur.
- QUE le taux horaire soit fixé à 85 % du taux horaire maximal établi pour la fonction, les autres conditions de travail étant fixées par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2026-07-159 7.4.2 MUTATION DE POSTE – JOURNALIER (SERVICES RÉCRÉATIFS)

- ATTENDU la requalification d'un poste « journalier occasionnel » en poste « journalier volant » (permanent, temps plein) ;
- ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'affichage du poste à l'interne, conformément à l'article 9.06 de la convention collective en vigueur ;
- ATTENDU QUE le membre du personnel matricule no 630175 souhaite être affecté à ce poste ;
- ATTENDU QUE le comité de sélection recommande son affectation à ce poste ;
- ATTENDU QUE cette nouvelle affectation n'aura aucune incidence sur son ancienneté qui se continue comme si ce membre du personnel était affecté à son ancien poste ;
- ATTENDU le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière ;
- Il est*
Proposé par André Nadeau
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

- QUE le conseil municipal autorise l'affectation du membre du personnel matricule no 630175 à titre de « journalier volant » (sans classe 3) aux Services récréatifs (permanent, temps plein).
- QUE cette nouvelle affectation soit effective en date du 22 juin 2026.
- QUE cette nouvelle affectation n'ait aucune incidence sur son ancienneté qui se continue comme si ce membre du personnel était affecté à son ancien poste.
- QUE le taux horaire soit fixé à 80 % du taux horaire maximal établi pour la fonction, les autres conditions de travail étant fixées par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2026-07-160

7.4.3 MUTATION DE POSTE – TECHNICIEN EN DOCUMENTATION

- ATTENDU QUE la Ville de Windsor souhaite assurer le maintien et le développement des services offerts à la bibliothèque municipale afin de répondre adéquatement aux besoins de la population ;
- ATTENDU QUE l'évolution des activités de la bibliothèque nécessite la présence d'une ressource possédant les compétences requises pour assurer la gestion et l'organisation des services documentaires ;
- ATTENDU QUE la Ville désire pourvoir ce poste par voie de mutation interne ;
- ATTENDU la requalification d'un poste « commis à la bibliothèque » en poste « Technicien à la documentation » (permanent, temps plein) ;
- ATTENDU QUE le membre du personnel matricule no 600049 possède l'expérience et les qualifications lui permettant d'occuper les fonctions de technicienne en documentation et souhaite être affecté à ce poste ;
- ATTENDU QUE le comité de sélection recommande son affectation à ce poste ;
- ATTENDU QUE cette nouvelle affectation n'aura aucune incidence sur son ancienneté qui se continue comme si ce membre du personnel était affecté à son ancien poste ;
- ATTENDU le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière ;

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

- QUE le conseil municipal autorise l'affectation du membre du personnel matricule no 600049 à titre de « technicien en documentation » (permanent, temps plein).
- QUE cette nouvelle affectation soit effective en date du 23 avril 2026.
- QUE cette nouvelle affectation n'ait aucune incidence sur son ancienneté qui se continue comme si ce membre du personnel était affecté à son ancien poste.

- QUE le taux horaire soit fixé à 100 % du taux horaire maximal établi pour la fonction, les autres conditions de travail étant fixées par la convention collective en vigueur.
- QUE les conditions de travail, la rémunération et les avantages applicables à ce poste soient déterminés conformément aux politiques, règlements et ententes en vigueur à la Ville de Windsor.
- QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

8. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

2026-07-161 8.1 CENTRE J.-A.-LEMAY – FONDS POUR BÂTIR DES COMMUNAUTÉS FORTES (FBCF)

*Il est
Proposé par André Nadeau
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

- QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor autorise la présentation du projet *Réfection de la toiture du Centre sportif J.-A.-Lemay – Projet de résilience climatique et de pérennisation d'une infrastructure communautaire locale essentielle* dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) du gouvernement du Canada.
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Windsor à assumer sa part du financement du projet, à assurer le financement de tout dépassement de coûts, le cas échéant, ainsi qu'à prendre en charge les coûts d'exploitation, d'entretien et de maintien de l'infrastructure à la suite de la réalisation du projet.
- QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor désigne monsieur David Maurice, chargé de projets et conseiller en communication, comme représentant autorisé de la Ville afin de déposer la demande d'aide financière et de signer, pour et au nom de la Ville de Windsor, tous les documents relatifs à cette demande ainsi que tout protocole d'entente ou document découlant de son analyse.

ADOPTÉ

9. FINANCES ET TRÉSORERIE

2026-07-162 9.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

- QUE le conseil municipal autorise les dépenses suivantes à titre de contributions financières :

1 180 \$ correspondant au produit de la vente des permis associée à la vente de garage annuelle de l’OSBL la Maison des jeunes de la St-François.

ADOPTÉ

2026-07-163

9.2 POLITIQUE DE CAPITALISATION – ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la *Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations* et s'en déclarent satisfaits ;

Il est

Proposé par Annie Lussier

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal adopte la *Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations* et s'en déclare satisfait.

QUE la Politique entre en vigueur en date de la présente résolution.

ADOPTÉ

10. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

N/A

11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-07-164

12.1 PROGRAMMATION ÉTÉ 2026 – RATIFICATION

Il est

Proposé par André Nadeau

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal approuve ou ratifie, selon le cas, la programmation été 2026 remise à ses membres par la Coordinatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

ADOPTÉ

2026-07-165

12.2 FÊTE NATIONALE

ATTENDU QUE la Ville de Windsor a tenu, le 24 juin 2026, les célébrations de la fête nationale du Québec à Windsor ;

ATTENDU QUE cette activité s'inscrivait dans l'esprit des célébrations du 150^e anniversaire de la Ville, visant à mettre en valeur l'histoire, l'identité, la vitalité communautaire et le caractère rassembleur de Windsor ;

ATTENDU QUE la planification, la coordination et la tenue d'un tel événement exigent un travail important de la part du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, des employés municipaux, des bénévoles, des partenaires, des fournisseurs,

des artistes, des organismes collaborateurs et de toutes les personnes impliquées ;

ATTENDU QUE l'événement a permis à la population de se réunir dans un contexte festif, familial, convivial et sécuritaire afin de célébrer la culture québécoise et le sentiment d'appartenance à la communauté windsoroise ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal constate avec fierté la participation massive de la population à cette activité et désire souligner l'appréciation manifeste du public et le succès de cette célébration, lesquels témoignent de l'importance des événements communautaires dans le maintien d'un milieu de vie dynamique et solidaire ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite reconnaître publiquement la qualité du travail accompli ainsi que l'engagement des personnes ayant contribué au succès de cette célébration ;

Il est

Proposé par Annie Lussier

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor :

Adresse ses plus sincères remerciements au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi qu'à l'ensemble des organisateurs, employés municipaux, bénévoles, partenaires, fournisseurs, artistes, organismes collaborateurs et personnes ayant contribué à la préparation, à la coordination et à la tenue de la fête nationale du Québec à Windsor le 24 juin 2026 ;

Souligne la participation remarquable de la population et remercie les citoyennes, citoyens et visiteurs qui ont pris part en grand nombre à cette célébration ;

Reconnait que le succès de cette activité contribue au rayonnement de Windsor, au dynamisme de sa vie communautaire et au renforcement du sentiment d'appartenance de sa population ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de même qu'aux principaux partenaires et organismes collaborateurs de l'événement.

ADOPTÉ

13. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

2026-07-166

13.1 DPIIA-2026-02 – LOT 3 676 557 / ZONE R-41

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 676 557 en zone R-41 présente une demande de PIIA-3 ;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite procéder au changement complet du revêtement de toiture du bâtiment principal

ATTENDU QUE le nouveau revêtement de toiture sera de marque *I/KO*, modèle Marathon 25 AR, couleur noir double ;

ATTENDU QUE le propriétaire a respecté les demandes de l'inspecteur et a fourni toute la documentation lui permettant de préparer la présentation aux membres du Comité ;

ATTENDU QUE tous les critères d'analyse de la demande ont été analysés ;

ATTENDU le rapport de l'inspecteur municipal concernant la demande ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est

Proposé par Daniel Pelletier

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal approuve, tel que déposée, la demande de PIIA-3 du propriétaire de l'immeuble sis au 108, rue du Moulin, lot 3 676 557, Cadastre du Québec, en zone R-41.

ADOPTÉ

2026-07-167 13.2 PPCMOI-2026-02 – ADOPTION

Résolution dans le cadre du *Règlement de PPCMOI no 68-2003 de la Ville de Windsor* afin de permettre l'usage un commerce d'émondage / abattage d'arbres dans la zone R-8

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que la résolution PPCMOI-2026-02 (commerce d'émondage / abattage d'arbres) soit mise à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la résolution dans les délais prévus par la Loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation concernant le premier projet de résolution s'est tenue le 1^{er} juin 2026, à 18 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Windsor, sis au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor ;

ATTENDU QU' une demande d'autorisation d'un projet particulier pour déroger aux règlements d'urbanisme applicables a été déposée par M. Maurice Lacroix, aidé par un membre de la chambre des notaires, dans le cadre du Règlement numéro 68-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de permettre un commerce d'émondage/abattage d'arbres. Ce projet se situe sur le lot 4 100 200 (143-145 rue Greenlay Sud) et est situé dans la zone R-8 ;

ATTENDU QUE la demande comprend des éléments dérogatoires à la réglementation applicable, qui seront définis ci-après ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné le projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le Règlement numéro 68-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ces amendements et :

- a) Recommande au conseil d'accepter le projet tel que présenté sous réserve de conditions ;
- a) Recommande au conseil d'ajouter des conditions et exigences concernant le terrain de l'immeuble qui devra être entièrement nettoyé et le retrait des éléments suivants devra être effectué avant que le futur acheteur puisse exercer le nouvel usage dérogatoire ;
- b) À cet effet, le CCU recommande que les exigences suivantes soient respectées :
 - Retrait de tous les conteneurs maritimes ;
 - Démantèlement complet des abris temporaires d'hiver (Tempo) en dehors des périodes autorisées ;
 - Retrait de tous les véhicules routiers, pièces d'équipement, remorques, machineries lourdes hors d'état de fonctionner ;
 - Enlèvement de toutes les pièces métalliques, rebuts, déchets, pneus usagés, matériaux de construction, bois, et autres matières nuisibles au sens des articles 9 et 10 du règlement général n°430-2021 ;
 - Qu'il n'y ait aucun entreposage : de billes de bois, de branches, de feuilles, ou tout autre type de résidus végétaux sur l'immeuble, ou dans des conteneurs ;
 - Qu'aucun travail de déchiquetage, de coupe de bois ou toutes autres activités reliées à l'entreprise d'émondage ne soient effectués sur l'immeuble, à l'exception de l'entretien des véhicules et des déchiqueteuses ;

ATTENDU QUE le conseil juge que le projet tel que présenté est acceptable en regard des différents critères d'évaluation ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 1^{er} juin 2026 le second projet de résolution numéro PPCMOI-2026-02 sans changements (*Résolution dans le cadre du règlement de PPCMOI n° 68-2003 de la Ville de Windsor afin de permettre un commerce d'émondage/abattage d'arbres dans la zone R-8*) ;

ATTENDU QUE le second projet de résolution numéro PPCMOI-2026-02 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter, car aucune signature n'a été reçue suite à l'avis public publié le 4 juin 2026 ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal adopte la résolution numéro PPCMOI-2026-02 (*Résolution dans le cadre du règlement de PPCMOI n° 68-2003 de la Ville de Windsor afin de permettre un commerce d'émondage/abattage d'arbres dans la zone R-8*).

QUE soit autorisé un commerce d'émondage/abattage d'arbres sur le lot 4 100 200 dans la zone R-8, tel que présenté ci-dessous.

La mise en place de ce commerce d'émondage/abattage d'arbres est autorisée aux conditions suivantes :

1. Les éléments dérogatoires au Règlement de zonage n° 106-2005 sont les suivants :

Normes municipales	Éléments dérogatoires autorisés
Usage : seules les habitations unifamiliales isolées sont permises dans la zone R-8 ainsi que les parcs et terrains de jeux publics <i>Zonage, annexe V grille de spécifications des usages permis par zone</i>	L'usage suivant est ajouté : commerce d'émondage/abattage d'arbres dont le service est rendu chez le client et non sur le site même de l'entreprise Le tout comprenant également le stationnement et l'entreposage de ses véhicules et ses déchiqueteuses et ses équipements liés à ce commerce de service. Peut également comprendre l'entretien et la réparation de ses véhicules et équipements à l'intérieur du garage.

2. Le projet est réalisé sur le lot 4 100 200 ;
3. Avant même d'être réalisé, le conseil exige les conditions suivantes liées à la préparation du terrain :
- a) Retrait de tous les conteneurs maritimes ;
 - a) Démantèlement complet des abris temporaires d'hiver (Tempo) en dehors des périodes autorisées ;
 - b) Retrait de tous les véhicules routiers, pièces d'équipement, remorques, machineries lourdes hors d'état de fonctionner ;
 - c) Enlèvement de toutes les pièces métalliques, rebuts, déchets, pneus usagés, matériaux de construction, bois, et autres matières nuisibles au sens des articles 9 et 10 du règlement général n°430-2021 ;
4. Que l'inspecteur confirme que la condition du point 3 précédent est remplie avant le début de l'exercice de l'usage ;
5. Qu'à tout moment et durant l'exercice de l'usage :
- a) Qu'il n'y ait aucun entreposage : de billes de bois, de branches, de feuilles, ou tout autre type de résidus végétaux sur l'immeuble, ou dans des conteneurs ;
 - a) Qu'aucun travail de déchiquetage, de coupe de bois ou toutes autres activités reliées à l'entreprise d'émondage ne soient effectués sur l'immeuble, à l'exception de l'entretien des véhicules et des déchiqueteuses à l'intérieur d'un garage ;
6. Que les autres normes des règlements d'urbanisme et autres règlements de la municipalité soient respectées.

ADOPTÉ

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-07-168 14.1 CROIX-ROUGE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

- ATTENDU l'entente de services aux personnes sinistrées établissant les modalités suivant lesquelles la *Société de la Croix-Rouge Canadienne* fournira des services aux personnes sinistrées en cas de sinistres sur le territoire de la Ville de Windsor ;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente et s'en déclarent satisfaits ;

*Il est
Proposé par Mélanie Mainville
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

- QUE le conseil municipal autorise :
- Le maire et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente de services entre la Ville de Windsor et la *Société de la Croix-Rouge Canadienne* ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;
- La dépense de **1 134 \$** à titre de contribution de la Ville de Windsor à la *Société de la Croix-Rouge Canadienne* dans le cadre de « l'entente de services aux personnes sinistrées » couvrant la période d'août 2026 à juillet 2027.

ADOPTÉ

15. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

N/A

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N/A

17. AFFAIRES NOUVELLES

N/A

2026-07-169 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est
Proposé par Annie Lussier
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

- QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
 Il est 19 h 37.

ADOPTÉ

Gaétan Graveline
Maire

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles aux fins pour lesquelles les dépenses décrites à l'intérieur de ce procès-verbal sont projetées par le conseil municipal.

Émilie Boulet, trésorière